

Contrat poulet Juillet - décembre 2022

Date limite de remise du contrat : le plus tôt possible

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent :

HELBIDEA / Adresse :

Tel Domicile : Portable : Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent Le : / /2022

Le producteur Jean Paul Aguer a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, maison Oihartzuna, de 18h30 à 19h30
- A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur :

13 livraisons :

04.18 JUILLET, 01.mardi 16.29 AOUT, 12.26 SEPTEMBRE,
10.24 OCTOBRE, 07.21 NOVEMBRE, 05.19 DECEMBRE 2022.

Merci de rayer les dates en cas d'absence.

Poids moyen de la volaille 1.8 kg au prix de 9.00 € kg. Soit 16.20 € la pièce

Je commande . . . poulet (s) que je règle en ...Chèque (s) établi à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer.

Si 1 poulet est commandé par date de livraison, 13 poulets seront livrés pour la durée du contrat.
13x16.2€=210.60 € en 1 chèque ou 2 chèques=105.30 € ou 3 chèques=70.20 €

Contact contrat : Laurence Aubert : 06 74 51 04 12 iguane-family@wanadoo.fr

(Faites une photocopie du contrat signé si vous désirez un reçu)